

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires, spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

UPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

PRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3048 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : 3. Bouchra 16/03/22

Date de naissance : Residence Hadoumou Res. 50

Adresse : 30/03/2021 mg.4 f

Tél. : 06 50 39 41 34 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	signature du Médecin et le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DOUAIK LAB Dr. DADOUNE Jounane Laboratoire d'Analyses Médicales 101 Lot Hai-ateh, Quatre Casablanca 0527 44 300 fax (0522) 900 70	25/02/22	B 330	557,200 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة المسيرة

CLINIQUE AL MASSIRA

25/02/2022

N° LATIFI KHADIGA

- NFS.
- Ordinanc

15/02/2022
14/02/2022
13/02/2022
12/02/2022
11/02/2022
10/02/2022
09/02/2022
08/02/2022
07/02/2022
06/02/2022
05/02/2022
04/02/2022
03/02/2022
02/02/2022
01/02/2022

CLINIQUE AL MASSIRA
INPI : 000002254
5, Rue Mokri - Casablanca
Tél: 0522 39 40 41 - Fax: 0522 39 14 15

Dr. Ait Rahal Abdellatif
Anesthésiste Réanimateur
INPE : 091188151
Casablanca

Dr. BOUALAB
Dr. DADOUNE LOUBNA
Laboratoire d'Analyses Médicales
101, rue Haï-areh, Oulfa, Casablanca
0522 39 300 - fax (0522) 900 101



Dr. DADOUNE Loubna
Médecin biologiste

Biologie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie
Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Virologie

مختبر التحاليل المُحْبَّبة لدُعَاء لَدَب
Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

Facture

N° facture 22-1444

Casablanca, le 25/02/2022

Date de prélèvement 25/02/2022

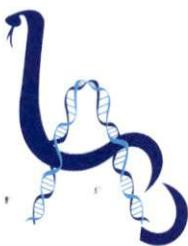
Mme LATIFI Khadija

Code Acte	Designation Acte	Cotation
NFS	NUMERATION FORMULE SANGUINE	80
DD	D Dimères	250
	Déplacement	

Total B	330
Total en dirhams	557,20

Arrêtée la présente facture à la somme de : Cinq cent cinquante-sept dirhams 20 centimes***

DOUALAB
Dr. DADOUNE Loubna
Laboratoire d'Analyses Médicales
01 Lot Haj Fatah, Oulfa Casablanca
0522 900 300 - fax : 0522 900 700



Dr. DADOUNE Loubna
Médecin Biologiste

Biochimie - Hématologie - Bactériologie - Immunologie Parasitologie
Mycologie - Hormonologie - Virologie - Test Covid-19 autorisé

مختبر التحاليل الطبية دعاء للاب

Laboratoire d'analyses médicales DOUALAB

Mme LATIFI Khadija

Date de naissance : 17/12/1957

Compte rendu d'analyses

Prélèvement du: 25/02/2022 9:37

Dossier N° : 250222337

Page : 1 / 1

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

Hématies	2,72 *	M/mm ³	(3,5 - 5,5)	2,75 (16/02/22)
Hémoglobine	9,2 *	g/dL	(11 - 15)	9,3 (16/02/22)
Hématocrite	27,1 *	%	(36 - 48)	28,0 (16/02/22)
VGM	100 *	fL	(80 - 99)	102 (16/02/22)
TCMH	34 *	pg	(28 - 32)	34 (16/02/22)
CCMH	34	%	(30 - 35)	33 (16/02/22)
Leucocytes	3 620 *	/mm ³	(4000 - 10000)	5430 (16/02/22)

FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires Neutrophiles	53,70 %		(50 - 70)	59,73 (16/02/22)
	Soit 1944/mm ³		(2000 - 7500)	
Polynucléaires Eosinophiles	4,06 % *		(1 - 3)	2,19 (16/02/22)
	Soit 146,97/mm ³		(40 - 300)	
Polynucléaires Basophiles	0,29 %		(Inférieur à 1)	0,43 (16/02/22)
	Soit 10,50/mm ³		(Inférieur à 100)	
Lymphocytes	34,15 %		(20 - 40)	30,35 (16/02/22)
	Soit 1236/mm ³		(1500 - 4000)	
Monocytes	7,80 %		(1 - 8)	7,30 (16/02/22)
	Soit 282/mm ³		(40 - 800)	
Plaquettes	115 000 *	/mm ³	(150000 - 400000)	181 000 (16/02/22)

HEMOSTASE

D Dimères 0,30 **µg/ml**
(Technique : ELFA Vidas)

Interprétation:

Pour les embolie pulmonaires ,le seuil de décision est soit à 0.50 ajusté à l'âge telque:

< 50 ans : seuil de décision à 0.50 µg/ml

> 50 ans : âge x 0.10 µg/ml (exemple :seuil à 0.65 µg/ml pour 65 ans)

*DOUALAB
Dr. DADOUNE Loubna
laboratoire d'Analyses Médicales
+01 Lot Haj -areh, Oulfa Casablanca
0522 900 300 - fax 0522 900 700*

Bilan validé Biologiquement Le
فجزء من الحاج فاتح (الله) مسجد الحاج فاتح - الدار البيضاء - الهاتف : (0522) 900 700 - الفاكس : (0522) 900 300

301, Lotissement Haj Fatah Oulfa (Prés Mosquée Haj Fatah) Casablanca - Tél.: (0522) 900 300 - Fax : (0522) 900 700

Patente : 36225779 - RC : 400950 - IF : 40481510 - CNSS : 9044752 - ICE : 0004353000000002